

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Michel Chevrolet, Olivier Fiumelli, Eric Bertinat, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Sylvain Clavel, Grégoire Carasso, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek et Maria Pérez: «Plaine de Plainpalais: court de tennis géant ou espace de convivialité privilégié?»

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 octobre 2012. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Anne Moratti, le 6 novembre 2014 et le 15 janvier 2015. Les notes de séances ont été prises par M. Arnaud van Schilt, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'histoire même de la plaine de Plainpalais, qui était non seulement un lieu de rendez-vous les jours de fête, mais également un espace dévolu à certains jeux à ciel ouvert, dont l'ancien jeu du mail (cf. maillet), ressemblant au jeu de croquet;
- la pétition P-172 «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais», qui demande notamment que la plaine de Plainpalais soit maintenue «dans le cadre de son attribution lors de la donation», «espace pour les enfants, les personnes âgées et citoyens, citoyennes, lieu de détente et de convivialité» et demandant en conséquence la création d'espaces de convivialité;
- que le nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais, bien que quelquefois qualifié de «court de tennis géant», permet, pour la première fois depuis des dizaines d'années, et à la différence de divers parcs ou emplacements genevois, l'hébergement de toutes sortes d'activités culturelles ou sportives qui ne pourraient se tenir sur terre/gazon sous peine de les endommager ou de les transformer en bournier;
- le fait que cet aménagement, qui a nécessité un investissement financier important, devrait être utilisé au maximum de ses capacités, dans l'intérêt de toutes et de tous;
- le fait que Genève présente un tissu urbain de plus en plus resserré, et où les grands espaces sont de plus en plus rares,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à offrir, en partenariat avec les riverains, les maisons de quartier, les services concernés, voire la population genevoise elle-même (appel d’offres), des projets d’activités et d’événements sportifs ou culturels de plein air et gratuits favorisant la création de lien social sur la plaine de Plainpalais;
- à examiner le possible financement de ces activités en faisant appel à des fondations, mécènes, sponsors, etc., la Ville pouvant décider d’attribuer un soutien financier au projet le plus original;
- à proposer à des personnes sans emploi, en situation de handicap ou à des bénévoles d’assurer ces activités.

Séance du 6 novembre 2014

Audition de M. Yves de Matteis, motionnaire

M. de Matteis présente sa motion. Cette motion a été déposée il y a plus de deux ans. C’est une motion cosignée par tous les groupes parlementaires. Son but est de rendre justice à la plaine de Plainpalais qui a toujours été dévolue historiquement à des jeux à ciel ouvert et à des espaces de convivialité. Il y a eu un certain nombre de pétitions, qui demandent que la plaine de Plainpalais redevienne ce qu’elle était lors de sa donation.

La motion propose de faire un concours d’idées et invite la société civile à proposer des jeux en plein air. Le prix du concours serait que les associations candidates puissent réaliser ces activités, en étant rétribuées pour leur prestation. Il faut essayer de faire en sorte que cette plaine soit vivante. D’autant plus qu’elle a été souvent critiquée, comme non-lieu et no man’s land, voire impersonnelle. Pour que la ville et le quartier soient gagnants, il faudrait financer le projet par le biais de mécénats.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que cette motion a été déposée en 2012 et explique que la plaine de Plainpalais a évolué. Il y a eu le skate-park et des jeux d’enfants depuis. Elle ne se souvient pas si ces deux aménagements étaient déjà là au moment de la motion. Elle demande donc si les motionnaires proposeraient la même motion maintenant.

M. de Matteis explique qu’au moment du dépôt, il n’y avait qu’une partie de la plaine de Plainpalais qui était aménagée. Cette motion était là pour essayer de prévoir et faire en sorte que tout l’espace soit utilisé. L’objectif de la motion est qu’il n’y ait pas que cet espace en sol rouge, inutilisé, et que ça puisse être utilisé de manière diverse et variée à la place, avec des jeux ponctuels.

La commissaire rappelle que diverses manifestations ont eu lieu sur la plaine de Plainpalais, avec du sport urbain, de la musique et d'autres activités. Elle demande si ce sont des réalisations qui vont dans le sens de la motion ou si les motionnaires imaginent autre chose.

M. de Matteis répond que ça va en effet dans le sens de la motion. L'idée est de prolonger cela toute l'année. La plaine de Plainpalais est d'ailleurs la troisième ou quatrième plus grande place d'Europe. Donc il faudrait utiliser cet espace.

Une commissaire demande de préciser la troisième invite, à savoir: si les personnes handicapées et les chômeurs qui assurent une activité signifie travailler au sens du Code des obligations. Car on pourrait comprendre que la motion voudrait que ce soit accessible à ces personnes, mais la troisième invite suggère plutôt qu'elles puissent travailler au sein des différentes activités qui auront lieu.

M. de Matteis répond que c'est en effet ce que la motion entend. Les personnes handicapées doivent pouvoir y travailler. Mais l'invite peut être modifiée.

La commissaire dit qu'également, beaucoup de choses se passent et on voit surtout des activités importantes, telles que le cirque et l'exposition sur les anciens jeux. Elle souhaite connaître les exigences de la Ville pour organiser une activité.

M. de Matteis répond qu'il faut demander au magistrat pour voir comment ça se passe. Mais à sa connaissance, cette place n'est pas utilisée tous les jours. Ensuite des associations pourraient faire des choses plus restreintes et d'autres utiliser tout l'espace disponible. Plusieurs idées, même assez folles, avaient été proposées, des cours de poney par exemple. D'autant plus que certaines activités ne peuvent pas être faites dans les parcs verts, en raison de la dégradation du gazon qu'elles provoqueraient. D'autres activités ont aussi été proposées, comme d'énormes boules de métal dans lesquelles les gens marchent pour faire avancer les boules.

Elle demande si une association avec un petit budget pourrait louer un espace sur la plaine de Plainpalais.

M. de Matteis explique que le but n'est pas de louer, mais que la Ville mette à disposition cet espace. Ensuite, s'il y a un travail à rémunérer ou un achat de matériel, c'est à ce moment-là qu'il faudrait trouver des fonds. Il faut voir si la Ville ou/et le Canton peuvent accorder des subventions. Ça pourrait être des projets cofinancés par la Ville, le Canton, par des mécènes privés. Beaucoup de choses ont déjà été financées comme cela.

Une commissaire remercie M. de Matteis pour ses explications, car la motion l'a laissée dubitative. D'autant plus que de nombreuses activités ont été réalisées depuis. Elle pense qu'un listing de ces activités serait intéressant. Cette place permet de respirer aussi, surtout en ville. Depuis qu'il y a eu les aménagements, la

plaine de Plainpalais est beaucoup plus attrayante. Elle n'est donc pas d'accord de remplir les interstices uniquement pour les remplir.

M. de Matteis explique que la place a été mentionnée comme un *no man's land* avant que la deuxième partie soit refaite. Il n'a plus entendu cela depuis. Il ne s'agit pas non plus de faire du remplissage. Ce serait les projets les plus sensés, les plus adéquats et ceux qui répondent à la population qui seraient choisis. La population pourrait aussi voter sur ce qu'elle veut. Cela permettrait de répondre à ses besoins. Donc il y aurait une cohérence et ce ne serait pas du remplissage. Il faut que ce soit dans un cadre de projet de proximité, pour les gens du quartier.

Une commissaire rappelle qu'en 2012, il n'y avait pas tous les aménagements qu'il y a maintenant. Donc la motion n'est plus forcément nécessaire. Un autre point l'irrite également, quand on voit une motion écrite comme cela. Quand il est dit que «le Conseil municipal invite à des projets d'événements sportifs et culturels de plein air, gratuits, favorisant la création de lien social»; on pourrait y ajouter: «et d'activités autogérées et participatives, avec un *leadership* coopératif.» Elle explique qu'elle trouve cela insupportable, car ce vocabulaire ne veut rien dire. Au niveau de la formulation, ce n'est pas idéal. La motion donne l'impression de quelque chose qui n'est pas conceptualisé, qui est creux. Si on fait une motion où l'on demande une patinoire l'hiver par exemple, on aurait quelque chose de précis. Alors que là, on a quelque chose qui est mou, n'a pas de tenue, et on ne sait pas dans quelle direction la motion veut aller. Et quand il est question de ne pas faire de remplissage, on pourrait examiner la possibilité que des mécènes, des sponsors subventionnent des activités, donc il faut aller dans cette voie. Un cours d'équitation sur la plaine de Plainpalais, financé par des mécènes, ne coûterait rien, et on n'a pas forcément besoin d'une motion sur laquelle la Ville devrait travailler. Elle demande donc ce qu'on veut mettre dans ces espaces de convivialité privilégiés, si ce n'est que chacun fera son projet.

M. de Matteis dit que s'il avait proposé quelque chose de plus précis, comme une patinoire géante, le Conseil municipal lui aurait dit que ça existe déjà et ne serait pas entré en matière. Ce serait un projet figé, sans créativité. Donc le fait de laisser une marge de manœuvre, pour voir quels sont les meilleurs projets, permet de correspondre vraiment aux demandes de la population. Mais si quelqu'un dépose un projet réel, il y a peu de chance que ça corresponde aux besoins de tout le monde. Si on demandait maintenant à un élu ce qu'il voudrait mettre, il proposerait un projet précis, mais il n'y aurait aucun moyen de vérifier que sa vision corresponde réellement à la réalité. Ce ne serait pas du flou, mais ce serait la subjectivité d'un individu. Alors que là, la motion essaye de remplacer la subjectivité d'un individu par un concours qui permettrait de répondre réellement aux besoins de la population. C'est donc plus incisif. Alors qu'un projet figé ne répondrait pas

forcément aux besoins, et ne correspondrait qu'à une seule réalisation. Le flou vient du fait d'attacher plus d'importance à la forme qu'au contenu, mais le but est de donner plus de marge de manœuvre et de flexibilité pour avoir des projets qui répondent davantage aux besoins de la population.

Une commissaire demande si lui ou d'autres motionnaires ont entendu des demandes des habitants du quartier. Car aux alentours de la plaine de Plainpalais, beaucoup d'idées fusent. Il y a «La rue est à vous», et il serait bien d'avoir «La plaine est à vous», mais sans marchands professionnels. Elle demande si un petit sondage a été fait, même superficiellement, pour voir quelle est la demande.

M. de Matteis répond qu'un journaliste de *20 minutes* a interrogé les habitants du quartier mais qu'il fut difficile de faire ressortir des projets réalisables.

Un commissaire abonde dans le sens de ce qu'il a entendu autour de la table. Il explique que c'est une vision prospective. Il rappelle qu'ils ont été nombreux à signer la motion du côté de son groupe politique. Il se demande si l'état de l'arsenal juridique actuel freine les activités possibles. Cette place est à disposition pour un grand nombre d'activités qui créent du lien social. Il demande donc si les motionnaires ont identifié un frein juridique à ce que les autorisations soient délivrées pour faire des activités diverses. Il demande si quelqu'un serait autorisé immédiatement à faire des cours d'équitation sur la plaine de Plainpalais par exemple.

M. de Matteis répond qu'il s'agit effectivement d'un point qui a été discuté au niveau des motionnaires. La question de savoir pourquoi il fallait une telle motion se posait pour certains. On peut téléphoner à la Ville et dire qu'on veut faire un projet, mais les obstacles sont là. Si on veut des projets réalisés par la population, ce qui manque souvent, c'est l'étincelle de départ, ainsi qu'un certain cadre. Pour des projets sociaux, culturels, c'est en proposant un projet tel que «la semaine de lutte contre le racisme». Les gens sont freinés dans leur dynamisme s'ils ne savent pas ce qu'ils peuvent faire. L'idée de la motion est de faire des activités que personne ne pensait organiser avant, et ce serait très intéressant d'en faire quelque chose de vivant. Il explique que c'est ce qu'il avait dit aux motionnaires et que c'est cela qui les a convaincus. Il faut susciter le débat, pour que les gens ne restent pas passifs. Il y a une surface vide qui est disponible, pour la population, les associations et les privés, qui peuvent demander à l'utiliser.

Ledit commissaire demande si la motion nécessite qu'il y ait une impulsion des pouvoirs publics pour rappeler qu'il y a un espace à disposition. Ou alors s'il faut aller plus loin et faire en sorte que les pouvoirs publics développent eux-mêmes des projets, qui aient une valeur d'exemple pour inciter les uns et les autres à faire un meilleur usage de l'espace. Il demande si la Ville de Genève doit organiser un cours de poney, par exemple, sur la plaine de Plainpalais, pour que les gens se disent qu'ils peuvent s'approprier la place ensuite. Ou alors, la Ville ferait uniquement passer que l'information existe sur son site internet.

M. de Matteis répond que ce qu'il trouverait intéressant de faire, c'est que la Ville dise que l'espace est vide de telle à telle date et qu'une fenêtre est disponible un mois par an par exemple. La Ville de Genève ne doit pas proposer elle-même des projets, car ce serait contre-productif, vu qu'aucune association, aucun individu ou organisation genevoise ne proposeraient leurs projets à la place. Il y aurait des projets qui sont déjà en train de naître auprès de différentes personnes. Il faut proposer un espace sur deux mois par exemple, avec des projets de deux à trois jours qui pourraient être menés. Il faut voir aussi avec le magistrat, ou faire une micro-enquête sur le Net. Cette méthode est très simple et très rapide. Il pourrait y avoir une soumission sur internet de différents projets. Les populations du quartier pourraient voter pour ces projets. Et cela ne coûterait pas très cher.

Une commissaire explique qu'elle n'a rien à ajouter.

Une commissaire explique qu'au moment où elle a signé cette motion, il y avait peu d'activités au centre de la place. Dans d'autres places, dans d'autres villes, tout l'espace est investi. Il faut aussi appeler les services pour chiffrer ce que l'entretien coûterait par exemple. Ce point n'a pas été chiffré jusqu'à maintenant. Il faut se poser la question de la vie sur cette plaine de Plainpalais. Elle explique qu'elle est allée à Annemasse dernièrement, le marché y est génial et prend toute la place disponible. La seule solution qu'ils ont trouvée a alors été de couper les arbres pour avoir plus de place. Mais pour la plaine de Plainpalais, il faudrait réinvestir le centre de la plaine.

M. de Matteis ajoute qu'une personne lui a aussi proposé une sorte de Paris-Plage. Mais la question qui se pose est l'entretien et quels projets sont les plus adéquats, étant donné la nature du sol et la manière dont il est nettoyé. Si un mini-carnaval de Rio était organisé par exemple, ce serait compliqué de ramasser les confettis.

La présidente demande à M. de Matteis s'il a des propositions d'auditions possibles pour la motion.

M. de Matteis répond que l'idéal est d'avoir un-e magistrat-e, voire des chefs de service compétents en la matière. Ce serait intéressant d'avoir une ou deux associations d'événementiel. Le choix est libre. Mais auditionner la Ville est indispensable. Il propose aussi d'auditionner la maison de quartier et les associations de quartier autour de la plaine de Plainpalais. Ce serait intéressant, d'autant plus que des pétitions ont eu lieu pour critiquer la mauvaise utilisation de la plaine. Il faut voir ce que ces associations pensent de la motion.

Une commissaire aimerait avoir un bilan de ce qui a été organisé jusqu'à présent. Elle rappelle qu'il y a eu des projets culturels, de sport, pour des jeunes. Ce serait utile de savoir à quel rythme ces activités ont déjà eu lieu.

Un commissaire demande à M. de Matteis s'il est allé se renseigner au Musée de Plainpalais, afin de voir ce qui a été organisé historiquement sur la plaine. Ça donnerait plus de crédibilité à la démarche de voir comment la plaine a été utilisée depuis qu'elle existe.

M. de Matteis répond qu'il avait vu que la plaine de Plainpalais avait été donnée par un mécène dans le but de donner un espace de loisir qui soit vide, afin que les habitants puissent en faire ce qu'ils veulent, pour des jeux en plein air, en équipe par exemple. Donc c'était historiquement un espace de loisir à plusieurs. Le jeu de mail, qui est un jeu de croquet, est l'exemple idéal pour l'époque. C'était l'esprit du donateur.

La présidente demande s'il y a des demandes d'audition.

Une commissaire propose l'audition de M. Barazzone et de ceux qui s'occupent du domaine public.

L'audition de M. Barazzone est acceptée par la commission.

Séance du 15 janvier 2015

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)

M. Barazzone présente son collègue M. Pizzoferrato. Il propose également – puisque la motion demande de faire un certain nombre de choses, et que le département vient à titre de responsable du domaine public – de faire un état des lieux de ce qui se passe sur la plaine de Plainpalais. Il explique qu'il y a diverses manifestations de différentes tailles qui sont organisées sur la plaine de Plainpalais, comme le cirque, les marchés et qu'il y a une émergence de petites manifestations à caractère culturel, associatif, qui vont du goûter de l'association de quartier à la récolte de signatures. Le SEEP reçoit de nombreuses demandes et ils sont très sensibles à celles-ci. Ils y répondent tant que ça ne fait pas de nuisance. Il y a de plus en plus de manifestations et il y a beaucoup de vie sur cette plaine de Plainpalais.

M. Pizzoferrato explique que chaque année, il y a en moyenne 300 manifestations organisées sur la plaine de Plainpalais. L'occupation de la plaine de Plainpalais n'est pas une gestion très simple puisqu'il y a notamment des forains qui s'y installent deux fois par année, les marchés qui occupent déjà un espace sur le pourtour de la plaine de Plainpalais et qui empiètent sur l'espace disponible. Concernant les autres manifestations, trois catégories se distinguent. Il y a les manifestations d'envergure, qui prennent beaucoup de place et qui sont

organisées sur la plaine de Plainpalais car la Ville ne sait pas où les mettre ailleurs à Genève. De plus, elles ont souvent une finalité économique. A l'autre extrémité, il y a d'autres manifestations qui se contentent de quelques mètres carrés, comme pour la récolte de signatures. Et entre les deux, autour des pôles fixes constitués par le skate-park, les buvettes et les jeux d'enfants, il se crée une vie associative. Celle-ci est soit purement spontanée, ou, et de plus en plus, organisée en marge du skate-park ou des jeux pour enfants, avec des goûters ou d'autres activités. M. Pizzoferrato rappelle donc que ce qui est souhaité par la motion est déjà en cours sur la plaine de Plainpalais. D'autant plus que celle-ci a toujours été un vecteur de la vie commune à Genève.

La présidente précise que la motion a été oubliée depuis pas mal de temps. Il est possible que beaucoup de changements aient eu lieu depuis le dépôt de la motion.

M. Barazzone dit que son département et le SEEP n'ont pas réalisé d'actions particulières. Ils ont uniquement fixé des conditions-cadres et des conditions d'utilisation. Ce sont les gens qui se sont mis naturellement à utiliser la plaine de Plainpalais. Ils peuvent en présenter l'état des lieux. Il rappelle aussi que les manifestations dépendent des privés et aussi de la Ville, comme les manifestations sportives. Il explique également qu'il y a un problème sur cette plaine de Plainpalais l'été à cause de la chaleur. Ils se battent pour qu'il y ait moins de manifestations dans le parc des Bastions, car cela use le gazon et est coûteux pour l'entretien. Ils ont aussi des contingences particulières, comme les promotions des élèves. Mais ils ne peuvent pas les faire sur la plaine de Plainpalais en raison de la chaleur, trop élevée pour les enfants. Il rappelle aussi que la Fête de la lutte romande sera accueillie prochainement sur la plaine de Plainpalais.

Questions des commissaires

Un commissaire dit qu'actuellement, il y a un certain nombre de sociétés qui souhaitent organiser des manifestations sur la plaine de Plainpalais. Il demande comment se passent les rapports avec le service de M. Pizzoferrato.

M. Pizzoferrato répond que son service a comme instruction du département de répondre aux demandes quand il le peut. Car cela participe à la vie de quartier et permet aux gens de se réapproprier leur espace de vie. Mais aujourd'hui, si une réponse négative est rendue par le SEEP, c'est qu'il n'y a soit pas de place pour accueillir la manifestation, soit que celle-ci n'a pas d'intérêt public, par exemple une manifestation commerciale déguisée.

Ledit commissaire explique qu'il a entendu que les rapports avec le service de M. Pizzoferrato étaient difficiles. Il dit que des manifestations sont fréquemment refusées par le SEEP.

M. Barazzone explique que si les conditions sont remplies, en général ils ne refusent pas de manifestations s'il y a la place, et pour autant que la manifestation ait un intérêt public.

M. Pizzoferrato dit que si une manifestation veut promouvoir un produit, une entreprise, le SEEP peut parfois refuser la demande. Mais il assure que la règle est d'accepter les demandes quand elles sont possibles, et quand il n'y a pas de connotations économiques, les réponses sont systématiquement positives. Après, il y a aussi des exigences en matière de sécurité, de publicité, etc.

Une commissaire aimerait savoir quel est le bénéfice généré par l'occupation de l'espace public à Genève. Elle met en lien la motion avec un article du *Genève Home Informations (GHI)* expliquant que des commerçants se plaignent de la hausse des tarifs. Elle imagine que pour aller dans le sens de la motion, qui est de faire de la plaine de Plainpalais un lieu de vie, le coût du domaine public entre aussi en compte. Elle demande s'il a été noté que des gens ont dû refuser de mener une activité car ils n'avaient pas les moyens financiers pour l'organiser sur la plaine de Plainpalais.

M. Barazzone répond qu'il faut distinguer d'une part les associations sans but lucratif qui bénéficient de gratuités de la part de la Ville. Une association sans but lucratif ne payera en principe rien pour son emplacement. Le marchand qui s'installe au marché doit payer un tarif de 7 francs pour l'emplacement. A titre personnel, il explique que son département pourrait réfléchir très rapidement au nouveau règlement qui prévoit d'emblée une taxe supplémentaire, car l'augmentation est très abrupte. Il dit qu'il faudra voir ce que décide le Conseil administratif par la suite. Mais le tarif en vigueur dans le règlement du Conseil d'Etat est un tarif maximum et les communes ont la liberté de facturer moins en remplissant un certain nombre de critères. Il précise que la Ville n'a rien décidé sur l'augmentation des tarifs puisque c'est une décision du Conseil d'Etat.

La commissaire explique que le Service vétérinaire a été auditionné en commission des travaux et des constructions. Sur les questions relatives à la plaine de Plainpalais, les commissaires ont été très surpris d'apprendre que, quand il y a un problème avec un marchand, la confidentialité est respectée par le vétérinaire, et qu'il n'y a donc pas de retour auprès de la Ville. Elle demande donc, si un marchand pose vraiment des problèmes, d'hygiène par exemple, si le vétérinaire fait ou non un retour à la Ville.

M. Pizzoferrato répond qu'il n'y a pas d'information directe, en revanche la Ville ne délivre pas d'autorisation à un marchand quelconque si celui-ci ne bénéficie pas d'une autorisation cantonale, ce qui lui permet d'exploiter. L'autorisation cantonale découle d'un certain nombre de conditions, dont celles d'hygiène. Donc le vétérinaire cantonal n'informe pas la Ville, mais il informe le Service du commerce (SCOM), qui va délivrer ou non l'autorisation d'exploiter. La Ville

est donc informée indirectement, en disant qu'une autorisation d'exploiter a été retirée ou non.

M. Barazzone explique qu'ils ne peuvent pas fixer des conditions en fonction d'un téléphone du vétérinaire, car lui doit jouer sur l'autorisation d'exploiter cantonale.

La même commissaire demande si c'est bien juste qu'il n'a pas le droit de contacter la Ville.

M. Barazzone répond que oui, mais que cela n'a pas d'effet sur les décisions du SEEP.

La présidente demande de ne pas débattre en dehors de la motion.

Un commissaire explique qu'il a une autre lecture de la motion. Il est demandé que les gens sans emploi ou en situation de handicap participent à certains projets originaux qui sont favorisés par la politique. Il demande à M. Barazzone ce que sont selon lui ces projets originaux, qui ne sont pas dans la liste des activités actuelles sur la plaine de Plainpalais. Il demande ce que la Ville peut faire pour lancer d'autres demandes, pour que des gens se manifestent pour organiser des activités.

M. Barazzone répond qu'il s'agit là de la politique sociale. Il ne peut pas répondre pour le Service social (SOC) ou le Service culturel (SEC). Il explique que le Service de la jeunesse (SEJ) fait beaucoup de choses avec le skate-park. Ce dernier est extraordinaire, car il y a une cohabitation des jeunes du quartier. Et ça ne coûte pas grand-chose. Mais il faut poser la question au SEJ et à M. Deuel. Par contre il ne croit pas que le rôle de l'Etat est de tout faire à la place des gens. Les associations sont libres de proposer des activités. Les goûters proposés par exemple se sont réalisés sans que la Ville en fasse elle-même la demande. Il y a aussi beaucoup d'écoles qui font des activités, comme des espaces photos. Cette plaine de Plainpalais a donc une activité qui n'existait pas il y a dix ans. Il y a plus de qualité, d'intérêt culturel, sociologique et social.

Une commissaire demande s'il y a un règlement pour l'utilisation de la plaine de Plainpalais ou si c'est le même règlement général pour tous les espaces publics.

M. Barazzone répond qu'ils ont un règlement sur les marchés, mais sinon il y a un règlement pour l'ensemble de la Ville.

M. Pizzoferrato explique qu'il y a un règlement technique sur l'utilisation pratique, mais pour l'autorisation et l'attribution, il y a un seul règlement pour toute la Ville.

Elle demande quelle est la proportion de demandes acceptées et refusées.

M. Pizzoferrato répond qu'entre 80 et 90% des manifestations proposées sont acceptées et organisées, même s'il peut y avoir des changements de formule.

Elle demande si les commissaires peuvent recevoir les documents par e-mail.

M. Pizzoferrato répond que oui et qu'ils enverront les documents.

Une commissaire dit qu'elle partage le constat de M. Barazzone quand il dit que les lieux publics peuvent être occupés librement. Ce n'est pas un parc, mais un espace ouvert que les gens peuvent s'approprier. Les associations ont donc toute opportunité pour proposer des manifestations et faire appel à des sponsors ou des subventions de la Ville. Pour les deux premières invites, de fait, les opportunités existent. Pour la dernière invite, cela ne concerne pas le département de M. Barazzone, puisque ça concerne le social.

Un commissaire dit qu'en observant les chiffres, il y a une forte augmentation du nombre de stands et de manifestations organisées sur la plaine de Plainpalais (54 en 2014). Il demande s'il y a eu une promotion particulière de la part de la Ville.

M. Pizzoferrato répond qu'il n'y a pas eu de promotion. Ce sont les gens qui se réapproprient cet espace. A ce propos, il mentionne une petite anecdote: ils ont aperçu dernièrement qu'un espace d'affichage sauvage était réapparu sur la plaine de Plainpalais alors qu'il avait disparu. Il y a donc réellement un nouveau passage qui se fait sur cette plaine de Plainpalais. L'espace répond donc à un besoin de la population.

Une commissaire demande si l'augmentation de l'utilisation accrue de la plaine de Plainpalais peut s'expliquer par le fait qu'elle soit désormais aménagée.

M. Pizzoferrato répond que le pourcentage d'augmentation de manifestations à Genève, organisées ailleurs que sur la plaine de Plainpalais, n'est en effet pas aussi important que celles organisées sur la plaine de Plainpalais. Donc son aménagement y a sans doute joué un rôle. De plus c'est un lieu central pour les Genevois.

Un commissaire demande à MM. Barazzone et Pizzoferrato ce qu'ils pensent des invites de la motion. Il demande si la Ville doit faire mieux, prendre le dossier en main ou faire des propositions supplémentaires.

M. Barazzone donne son avis personnel sur le sujet. Pour la troisième invite, il rappelle qu'il ne s'exprime pas car ça relève du domaine social. Pour les autres invites, elles demandent à la Ville de faire certaines actions, mais celle-ci les a déjà réalisées. La Ville octroie des subventions, organise des manifestations culturelles, sociales, sportives. La réalité a précédé le traitement de la motion et ce que les motionnaires demandent se fait déjà. On se rend compte que les associations, les privés, que ce soit dans le domaine culturel ou sportif, font déjà

énormément sur cette plaine. De plus, le skate-park a généré des activités pour les jeunes. On ne peut que se réjouir qu'il y ait une vie sociale en ville. La pire situation possible est que la plaine de Plainpalais reste un terrain vague où personne ne veut aller. Mais socialement, ça devient de plus en plus un lieu de vie.

Ledit commissaire demande si une promotion du Conseil administratif peut avoir lieu pour que les gens sachent qu'il est possible d'organiser des activités sur la plaine de Plainpalais.

M. Barazzone ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire de la publicité ou du marketing pour ça.

Il dit qu'il faudrait préciser comment faire pour organiser une activité sur la plaine de Plainpalais, à qui s'adresser par exemple.

M. Barazzone répond que ces informations sont très claires. Il est possible de réserver un stand en quelques clics en ligne. Le site internet de la Ville a développé des outils pour que les gens puissent s'informer et réserver des stands. Il y a de moins en moins de documents administratifs à remplir.

Il demande, par exemple, si son parti veut organiser une Landsgemeinde, si c'est possible et s'il peut le faire sur la plaine.

M. Pizzoferrato explique que les partis politiques ont un traitement de faveur, puisqu'avec un login et un mot de passe, ils ont accès directement aux espaces qui leur sont dévolus pour organiser des manifestations. Les autres usagers doivent déposer une demande en remplissant un formulaire d'une page et demie pour présenter leur manifestation. Cela suffit en général et parfois il faut déposer un dossier circonstancié quand la manifestation est plus importante. Il y a notamment des considérations sécuritaires, sanitaires, publicitaires. Mais sur la plaine, à part l'Eurofoot, ils ont plutôt des manifestations récurrentes et bien maîtrisées ou de petite dimension qui ne nécessitent que quelques heures de préparation. Celles-ci ne demandent pas beaucoup d'organisation. Une des nouveautés du magistrat est qu'il y a désormais deux collaborateurs qui travaillent sur place, à la plaine de Plainpalais. Comme la plaine est de plus en plus occupée, il a été jugé utile d'attacher deux collaborateurs à cette zone.

M. Barazzone répond que pour les marchés, qui ne sont pas que sur la plaine de Plainpalais, il manquait de l'information. La Ville a donc lancé le site genevemarches.ch pour trouver où sont les marchés, savoir ce qu'on y vend et avoir d'autres informations, de manière à les promouvoir.

Ledit commissaire comprend que le nécessaire a donc déjà été fait et qu'il appartient aux intéressés de se prononcer, mais que la Ville n'a pas à lancer de promotion pour développer les activités sur la plaine. Il n'y a donc pas de politique menée par le Conseil administratif.

M. Barazzone répond que non, puisque le but a déjà été atteint sans devoir faire cette politique.

M. Pizzoferrato précise que si la situation demeure ce qu'elle est actuellement, objectivement, la plaine de Plainpalais est arrivée à saturation. Cela à tel point qu'ils se demandent s'il ne faudra pas règlementer la présence des cirques, qui prennent beaucoup de place. Il faudra peut-être prioriser avec des cirques historiques ou nationaux. Mais actuellement sur la plaine, ils arrivent à saturation.

Un commissaire dit en conclusion qu'il serait raisonnable d'affirmer que les invites de la motion sont pleinement satisfaites à la lumière des explications données. Par rapport à la surfréquentation de la plaine de Plainpalais, il demande si la future pointe de la place, actuellement en travaux, et qui sera plus arborisée, va accueillir des manifestations.

M. Barazzone répond que ce n'est pas prévu, car le but est d'ombrager et d'embellir cet endroit-là, dans un quartier qui manque d'arbres. A la pointe nord, ils veulent que ce soit un espace pour les gens, pour qu'ils puissent s'y arrêter pour manger, pour y lire. Il n'y aura donc a priori pas d'autorisation pour occuper ces espaces. D'autant plus que dès que des manifestations sont organisées sur l'herbe, cela va finir par détruire le parc sur le long terme.

La présidente remercie MM. Barazzone et Pizzoferrato pour leur disponibilité. Elle demande aux commissaires s'ils souhaitent des auditions complémentaires, en rappelant que M. Barazzone a mentionné la dernière invite et le fait que M. Deuel a éventuellement des informations à donner.

Les commissaires ne souhaitent pas d'autres auditions.

Discussion et votes

Une commissaire du Parti socialiste présente aux commissaires la position du groupe socialiste. Elle rappelle que celui-ci a refusé cette motion, même s'il y a des socialistes parmi les motionnaires. Les deux raisons sont que les deux premières invites sont pleinement réalisées. Cela aurait plaidé pour renvoyer la motion au Conseil administratif, mais les trois commissaires socialistes n'aiment pas la dernière invite. Car juxtaposer des personnes sans emploi, des personnes en situation de handicap et des bénévoles est assez particulier comme formulation. Et il faut penser que si des activités sont menées par des associations, ce seront les membres de ces associations qui organiseront ces activités. Le groupe a donc été un peu heurté par la formulation de cette dernière invite. Elle rappelle également que tout ce que la motion demandait a été réalisé depuis. L'aménagement de la plaine de Plainpalais permet notamment de mener des activités sur celle-ci. De plus, c'est propre aux grandes villes d'avoir des espaces grands et vides sur lesquels peuvent

s'organiser des activités, parfois spontanées. Il y a aussi une population très diverse sur la plaine de Plainpalais et cela crée de la convivialité. De fait, il y a un nombre conséquent de manifestations qui s'y déroulent, et parfois de manière plus épisodique comme le cirque Knie. Le groupe socialiste est donc rassuré sur l'avenir de cette plaine de Plainpalais.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que la plaine de Plainpalais est bien assez grande et sous-utilisée pour pouvoir contenir des organisations non organisées et spontanées, ainsi que des manifestations plus organisées. Il explique que du moment qu'un simple aspect commercial apparaît, les demandes sont systématiquement refusées. Il connaît cela d'un certain nombre d'associations et d'organisations qui pourtant seraient un pôle d'animation pour la plaine de Plainpalais et la Ville. Il pense donc que la motion a toute sa pertinence et qu'elle doit être développée.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que, suite aux auditions qui ont eu lieu, cette motion enfonce des portes ouvertes et que la situation est réglée depuis. Elle propose de retirer la motion ou le refus, puisque cela évitera du travail aux fonctionnaires pour des travaux dont ils ont déjà eu les réponses.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique qu'ils étaient contents d'apprendre que les activités sur la plaine de Plainpalais se sont fortement développées, et que des associations se sont approprié cet espace pour développer des activités qui étaient aussi liées à la proximité. Cela arrive régulièrement que des motions se soient déjà réalisées, en fonction du rythme de traitement des commissions. Elle rappelle que des motions peuvent aussi appuyer une politique qui existe. Elle propose donc de garder la première invite et d'enlever les deux autres. Il faut juste donner l'appui pour l'utilisation d'un espace public, qu'il ne faut pas toujours surcharger. Et même s'il est vide de temps en temps, c'est positif.

La présidente donne la position du groupe des Verts. Selon elle, la proposition de la commissaire d'Ensemble à gauche est intéressante. Et à moins d'être complètement contre la motion, elle rappelle aussi qu'il est possible d'appuyer un département qui fait déjà ce qui est proposé, et que c'est une bonne chose de le voter. Elle propose également d'enlever les deux dernières invites. Elle irait dans ce sens à titre personnel.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique ne pas appuyer le projet de cette motion, car la place a été bien améliorée dans son aspect physique et les chiffres exposés montrent qu'il y a une fréquentation plus importante maintenant. Et cela naturellement, sans qu'il y ait eu une promotion de la Ville. Il propose de laisser cet espace libre dans la mesure du possible, pour que les gens puissent l'utiliser comme ils le souhaitent. C'est un espace de liberté qui doit rester tel quel.

Une commissaire du Parti libéral-radical explique que pour son groupe, comme l'a dit le magistrat, les associations sont libres d'organiser des événements. Il ne faut pas prendre tout le monde par la main et la motion, qui arrive tardivement, n'a plus de sens. Donc pour le Parti libéral-radical, il est inutile de soutenir cette demande et ils refuseront cette motion.

La présidente soumet au vote la proposition de la commissaire d'Ensemble à gauche, qui est de supprimer les deuxième et troisième invites.

Par 7 non (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S), la suppression des deux invites est refusée.

La présidente soumet au vote la motion sans modification.

Par 9 non (3 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC) contre 3 oui (2 Ve, 1 MCG) et 1 abstention (EàG), la motion est refusée.